

CONVENTION D'UNITE ECONOMIQUE ET SOCIALE

ENTRE :

1/ **La Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH)**, société anonyme d'habitation à loyer modéré, inscrite au RCS de Grenoble sous le numéro 58 50 23 29 B, dont le siège social est situé au 32, rue Jean Moulin 38130 ECHIROLLES

Prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

2/ **La Société Perform'Habitat**, société par action simplifiée, inscrite au RCS de Grenoble sous le numéro 445 031 859, dont le siège social est situé au 32, rue Jean Moulin 38130 ECHIROLLES

D'UNE PART

ET

1/ Monsieur MARQUE pris en sa qualité de délégué syndical CGT

2/ Monsieur HOFMANN pris en sa qualité de délégué syndical CFDT

3/ Monsieur BRUNET pris en sa qualité de délégué syndical CFE-CGC

D'AUTRE PART



ONT CONSTATE ET CONVENU CE QUI SUIT

- La Société SDH et Perform'Habitat ont des intérêts communs et multiples.
- La direction de ces deux sociétés est commune.
- Le lieu de travail des salariés des deux sociétés est situé à la même adresse et dans les mêmes locaux.
- Les conditions de travail des salariés de la société SDH et de la société Perform'Habitat sont identiques.

L'ensemble de ces éléments fait que les sociétés SDH et Perform'Habitat, bien que juridiquement distinctes, constituent un ensemble dirigé par les mêmes personnes dans le cadre d'une activité économique similaire.

De ce fait, les salariés de ces deux sociétés constituent une communauté de travailleurs ayant les mêmes intérêts.

Il est de la sorte indispensable et primordiale que les salariés puissent exprimer communément cet intérêt collectif.

Pour assurer pleinement une expression commune des salariés des sociétés SDH et Perform'Habitat, il est indispensable de prévoir et de mettre en place des institutions représentatives du personnel qui soient communes.

En conséquence, les parties au présent accord reconnaissent que les sociétés SDH et Perform'Habitat constituent, en application de l'article L 431-1 du code du travail, issues des lois Auroux du 28 octobre 1982, une **Unité Economique et Sociale**.

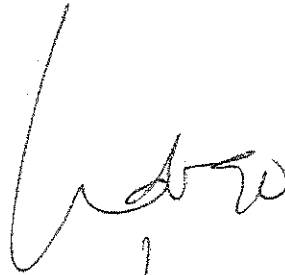
A ce titre, le cadre des élections de délégués du personnel, des membres du comité d'entreprise et des membres du CHSCT, ainsi que la représentation syndicale est naturellement l'unité économique et sociale, composée des sociétés SDH et Perform'Habitat.

Dans le cadre de cette convention, les accords collectifs, les usages et tous les autres avantages de la SDH sont transférés dans l'unité économique et sociale.


Fait à Echirolles, en dix originaux

Le 2 avril 2003

Pour la société SDH, André INDIGO

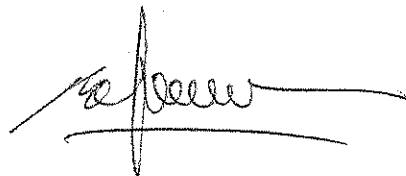


Pour la société Perform'Habitat, André INDIGO



Monsieur MARQUE, délégué syndical CGT (*En arrêt de travail*)

Monsieur HOFMANN, délégué syndical CFDT



Monsieur BRUNET, délégué syndical CFE-CGC

